



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 4 février 2020 à 18h00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
CHANAZ
CHINDRIEUX
CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MERY
LE MONTCEL
MOUXY
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Michel FRUGIER
Corinne CASANOVA
Jean-Marc DRIVET
Marie-Pierre FRANCOIS
Jean-Claude CROZE
Yves HUSSON
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Nicolas JACQUIER
Bernard MARIN
Robert CLERC
Eudes BOUVIER
Jean-Christophe EICHENLAUB
Gabrielle KOEHREN
Jean-Guy MASSONNAT
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Sylvie L'HEVEDER
Denise DE MARCH
Jean-Claude LOISEAU
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Nicole FALCETTA

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT

Dominique DORD
Renaud BERETTI
Blandine BELLANCA
Nicole FALCETTA

Autres présents non votants :

Georges BUISSON
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Aurore FRAISSE
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Vice-président du CIAS
Directeur Général Adjoint des services
Directeur des services à la population
Responsable administrative et financière du CIAS
Responsable juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 janvier 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 24 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 24 présents, et 25 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 15 Année : 2020
Exécutoire le : 13 FEV. 2020
Affichée le : 13 FEV. 2020
Visée le : 13 FEV. 2020

FINANCES Budget Assainissement Créances irrécouvrables – Admission en non-valeurs

Monsieur le Président indique que le budget Assainissement de Grand Lac fait apparaître que des créances n'ont pas pu être recouvrées.

Le comptable public demande l'admission en créances irrécouvrables et, par suite, la décharge du compte de gestion des sommes considérées.

Les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, le comptable public justifiant soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs. Ces créances irrécouvrables peuvent être admises en créances éteintes.

Les titres ont été émis sur le budget Assainissement pour le règlement des consommations et abonnement. Ils se rapportent à :

N°	Réf.	Débiteurs	Exercice	Montant de la créance	Motif	Imputation
1	1560484773	SARL COMPLEX AUTO CONVERS	2018-2019	111,22	Jugement de clôture pour insuffisance d'actifs	6542
2	1529356275	CAMBOU STEPHANE PATATE CO	2017	3 474,99	Jugement de clôture pour insuffisance d'actifs	6542
3	1548405974	SARL RAPID SYSTEM	2017-2018 2019	102,23	Certificat d'irrécouvrabilité	6542
4	1560846289	SARL AU FIL D UN SOIN	2017-2018 2019	261,81	Jugement de clôture pour insuffisance d'actifs	6542
5	1575411148	SAS LIVREUR DE SAVEURS	2019	30,44	Certificat d'irrécouvrabilité	6542
6	1560955142	SARL DP2L	2017	84,53	Certificat d'irrécouvrabilité	6542
7	1526962133	VITELLO ARMANDO	2018	23,13	Jugement de clôture pour insuffisance d'actifs	6542
8	1514051834	CARDOT FREDERIQUE	2017-2018	695,34	Jugement de rétablissement personnel	6542
9	1550124818	KHELIFI HAMID	2018	4,27	Jugement de rétablissement personnel	6542
10	1527033559	DELLIAUX JOHAN	2017-2018	264,76	Jugement de rétablissement personnel	6542
11	1578812606	SARL A RIMBAUD	2017	10 255,82	Jugement de clôture pour insuffisance d'actifs	6542
12	1512650609	PONTHIEUX GWENAELLE	2017-2018 2019	539,34	Jugement de clôture pour insuffisance d'actifs	6542
13	1541752524	LALLEMENT DOMINIQUE	2018-2019	270,09	Jugement de rétablissement personnel	6542

N°	Réf.	Débiteurs	Exercice	Montant de la créance	Motif	Imputation
14	1520166745	RUBAGOTTI CORALIE	2017-2018	261,88	Jugement de rétablissement personnel	6542
15	1549650513	AUDOUY GILLES	2016-2017	280,99	Jugement de rétablissement personnel	6542
16	1560922634	EURL FM DEMOLITION RECONSTRUCTION	2016 A 2018	5 574,47	Certificat d'irrecouvrabilité	6542
17	1569118812	EURL SPEED MECA	2017-2018	88,59	Certificat d'irrecouvrabilité	6542
18	1542498268	SARL BY2	2015	77,15	Jugement de clôture pour insuffisance d'actifs	6542
Total des admissions en non-valeurs				15 438,38		

Les crédits seront ouverts au budget 2020.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE les écritures ci-dessus détaillées.

Aix-les-Bains, le 4 février 2020

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 24
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Budget Assainissement - Créances irrécouvrables - Admission en non-valeurs

Date de transmission de l'acte : 13/02/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 13/02/2020

Numéro de l'acte : d3177 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200204-d3177-DE

Date de décision : 04/02/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions